

Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique inc.
(UOMA - Atlantique)
États financiers
31 décembre 2023

Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique inc.
(UOMA - Atlantique)

Sommaire

Exercice clos le 31 décembre 2023

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État des résultats.....	1
État de l'évolution des actifs nets.....	2
Bilan.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
Notes complémentaires.....	5
Renseignements complémentaires	13

Aux membres de
Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique inc. (UOMA - Atlantique)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique inc. (UOMA - Atlantique) (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MNP SENCRL, s.r.l.¹
MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Longueuil (Québec)
Le 24 avril 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A128779

Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique inc.
(UOMA - Atlantique)

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2023

	2023	2022
Revenus		
Redevances environnementales	7 881 587	7 664 227
Adhésion et renouvellement	7 202	11 200
Revenus de placements	288 320	205 090
Variation de la juste valeur des placements	179 892	(102 453)
	8 357 001	7 778 064
Charges - programme		
Incitatifs à la récupération	5 692 251	4 918 417
Incitatifs temporaires à la récupération	458 467	46 461
Incitatifs à la valorisation - décontamination	408 666	247 949
Incitatifs aux transports	12 629	-
Incitatifs aux points de collecte	19 707	60 260
Publicité et communications	637 922	462 225
Contributions aux autorités réglementaires	359 262	306 137
Frais de gestion (note 3)	44 644	87 009
Frais légaux	32 678	35 414
Services de consultation	161 997	174 392
Audits et examens de conformité	115 180	109 785
Créances douteuses	477 375	4 321
	8 420 778	6 452 370
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges d'exploitation	(63 777)	1 325 694
Charges - administration		
Frais de gestion (note 3)	428 479	463 925
Salaires, frais de bureau et frais généraux	404 256	291 430
Services professionnels	31 538	29 151
Amortissement des actifs incorporels	47 184	33 423
	911 457	817 929
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(975 234)	507 765

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique inc.
(UOMA - Atlantique)

État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 décembre 2023

	<i>Non affectés Nouveau- Brunswick</i>	<i>Non affectés Île-du-Prince- Édouard</i>	<i>Non affectés Terre-Neuve-et- Labrador</i>	<i>Non affectés Nouvelle- Écosse</i>	<i>Fonds affectés d'origine interne (note 4)</i>	2023 Total
Solde au début	2 194 222	452 057	465 721	1 134 658	5 000 000	9 246 658
Insuffisance des produits sur les charges	(719 576)	(20 528)	(65 245)	(169 885)	-	(975 234)
Solde à la fin	1 474 646	431 529	400 476	964 773	5 000 000	8 271 424

	<i>Non affectés Nouveau- Brunswick</i>	<i>Non affectés Île-du-Prince- Édouard</i>	<i>Non affectés Terre-Neuve-et- Labrador</i>	<i>Non affectés Nouvelle-Écosse</i>	<i>Fonds affectés d'origine interne (note 4)</i>	2022 Total
Solde au début	2 564 670	403 113	552 295	1 018 815	4 200 000	8 738 893
Excédent des produits sur les charges	(98 448)	80 944	105 426	419 843	-	507 765
Actif net affecté au fonds d'infrastructure	(272 000)	(32 000)	(192 000)	(304 000)	800 000	-
Solde à la fin	2 194 222	452 057	465 721	1 134 658	5 000 000	9 246 658

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique inc.
(UOMA - Atlantique)**

Bilan

31 décembre 2023

	2023	2022
Actif		
Court terme		
Encaisse	3 767 948	6 104 383
Débiteurs (note 5)	1 975 971	2 322 757
Avance à Recycle NB	17 064	17 064
Frais payés d'avance	31 864	21 246
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 6)	600 000	1 402 866
	6 392 847	9 868 316
Placements (note 6)	4 188 555	2 294 436
Actifs incorporels (note 7)	53 948	18 290
	10 635 350	12 181 042
Passif		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	2 323 612	2 861 636
Avances d'un organisme (note 9)	40 314	72 748
	2 363 926	2 934 384
Actifs nets		
Non affectés - Nouveau-Brunswick	1 474 646	2 194 222
Non affectés - Île-du-Prince-Édouard	431 529	452 057
Non affectés - Terre-Neuve-et-Labrador	400 476	465 721
Non affectés - Nouvelle-Écosse	964 773	1 134 658
Fonds affectés d'origine interne (note 4)	5 000 000	5 000 000
	8 271 424	9 246 658
	10 635 350	12 181 042

Engagements (note 10)

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration

administrateur

administrateur

Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique inc.
(UOMA - Atlantique)

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2023

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(975 234)	507 765
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Variation de la juste valeur des placements	(179 892)	102 453
Amortissement des actifs incorporels	47 184	33 423
	(1 107 942)	643 641
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 12)	(234 290)	1 076 272
	(1 342 232)	1 719 913
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	(911 361)	708 468
Acquisition d'actifs incorporels	(82 842)	(33 508)
	(994 203)	674 960
(Diminution) augmentation de l'encaisse	(2 336 435)	2 394 873
Encaisse au début	6 104 383	3 709 510
Encaisse à la fin	3 767 948	6 104 383

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique inc. (UOMA - Atlantique) Notes complémentaires

31 décembre 2023

1. Statut et nature des activités

Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique inc. (UOMA - Atlantique) (l'« Organisme ») a été constitué le 18 novembre 2013 en vertu de la partie I de la Loi sur les sociétés du Nouveau-Brunswick. Au sens des lois provinciale et fédérale de l'impôt sur le revenu, il est un organisme à but non lucratif et est exempté des impôts sur les bénéfices.

L'Organisme a pour mandat d'établir et d'administrer un programme intégré de récupération et de valorisation des huiles usagées et d'antigel ainsi que des contenants d'huile ou de fluide et d'antigel, de manière efficace et responsable.

2. Principales méthodes comptables

L'Organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain. Les redevances environnementales sont comptabilisées au cours de l'exercice où les huiles ainsi que l'antigel ou leurs contenants et les filtres sont vendus par les membres sur la base des déclarations des membres, sauf en ce qui a trait aux redevances relatives à des exercices antérieurs qui sont encaissées par de nouveaux membres, car ceux-ci doivent remettre rétroactivement les redevances environnementales de sept ans auxquelles les membres sont soumis. Ces redevances sont enregistrées dans les produits de l'exercice au cours duquel elles sont déterminées.

Incitatif à la récupération

Les incitatifs à la récupération sont comptabilisés au cours de l'exercice où les huiles ainsi que l'antigel ou leurs contenants et les filtres sont récupérés et livrés aux valorisateurs par les récupérateurs enregistrés de l'Organisme.

Incitatifs à la valorisation

Les incitatifs à la valorisation sont comptabilisés au cours de l'exercice où les contenants sont valorisés par les valorisateurs enregistrés de l'Organisme.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Organisme dans le cadre de l'opération.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'Organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent. Les actifs et passifs financiers issus d'une opération entre apparentés sont évalués au coût. Les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût après amortissement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Site web	3 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Ventilation des charges

L'Organisme présente ses charges regroupées par fonction.

Les salaires, charges sociales et services de gestion et d'administration, communs aux fonctions « programme » et « administration », sont répartis à parts égales entre les organismes (notes 3 et 10).

Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique inc.
(UOMA - Atlantique)
Notes complémentaires

31 décembre 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations sont la durée de vie utile des actifs incorporels, la juste valeur des placements, la provision pour créances douteuses et la provision en lien avec les redevances environnementales et les incitatifs à la récupération.

3. Frais de gestion

L'Organisme retient les services de Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) afin d'obtenir de l'assistance dans la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement du programme de récupération et de réclamation nécessaire pour assurer la récupération et la valorisation appropriées des produits applicables en conformité avec les règlements des provinces de l'Atlantique et les exigences législatives réglementaires. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les frais de gestion sont répartis dans une proportion de 34 % pour le Nouveau-Brunswick (34 % en 2022), 4 % pour l'Île-du-Prince-Édouard (4 % en 2022), 24 % pour Terre-Neuve-et-Labrador (24 % en 2022) et 38 % pour la Nouvelle-Écosse (38 % en 2022).

Les frais de gestion engagés au cours de l'exercice avec la SOGHU se détaillent comme suit :

	2023				
	Nouveau- Brunswick	Île-du-Prince- Édouard	Terre-Neuve-et- Labrador	Nouvelle- Écosse	Total
Frais de gestion					
Programme	15 179	1 785	10 715	16 965	44 644
Administration	145 682	17 140	102 835	162 822	428 479
	160 861	18 925	113 550	179 787	473 123
Programme					
Publicité et communications	4 088	481	2 886	4 570	12 025
Frais de bureau et frais généraux	8 768	1 031	6 189	9 800	25 788
Service de consultation	2 323	273	1 640	2 595	6 831
	15 179	1 785	10 715	16 965	44 644
Administration					
Frais de bureau et frais généraux	12 197	1 435	8 610	13 633	35 875
Loyer	8 233	969	5 812	9 202	24 216
Salaires, charges sociales, gestion et administration	125 252	14 736	88 413	139 987	368 388
	145 682	17 140	102 835	162 822	428 479

Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique inc.
(UOMA - Atlantique)
Notes complémentaires
31 décembre 2023

3. Frais de gestion (suite)

	<i>2022</i>				
	Nouveau-Brunswick	Île-du-Prince-Édouard	Terre-Neuve-et-Labrador	Nouvelle-Écosse	Total
Frais de gestion					
Programme	29 583	3 480	20 882	33 064	87 009
Administration	162 039	19 064	114 381	168 441	463 925
	191 622	22 544	135 263	201 505	550 934
Programme					
Caractérisation des contenants	11 930	1 404	8 421	13 333	35 088
Publicité et communications	8 324	979	5 876	9 304	24 483
Frais de bureau et frais généraux	5 024	591	3 546	5 615	14 776
Amortissement des immobilisations corporelles	4 305	506	3 039	4 812	12 662
	29 583	3 480	20 882	33 064	87 009
Administration					
Frais de bureau et frais généraux	15 699	1 847	11 081	17 546	46 173
Loyer	11 329	1 333	7 996	-	20 658
Salaires, charges sociales, gestion et administration	135 011	15 884	95 304	150 895	397 094
	162 039	19 064	114 381	168 441	463 925

4. Fonds affectés d'origine interne

Le fonds de réserve a été établi par le conseil d'administration de l'Organisme. Il sert à stabiliser le financement du programme dans le cas d'une augmentation imprévue du volume de récupération, de fluctuation dans les coûts opérationnels ou d'une diminution de revenu due à des facteurs économiques ou autres. Au 31 décembre 2023, le fonds de réserve accumulé par provinces se détaille comme suit :

	<i>2023</i>			
	Nouveau-Brunswick	Île-du-Prince-Édouard	Terre-Neuve-et-Labrador	Nouvelle-Écosse
Fonds affectés d'origine interne - fonds de réserve				
Solde au début	3 000 000	200 000	500 000	500 000
Changement net au fonds de réserve	-	-	-	-
Solde à la fin	3 000 000	200 000	500 000	500 000
Fonds affectés d'origine interne - fonds d'infrastructure				
Solde au début	272 000	32 000	192 000	304 000
Changement net au fonds d'infrastructure	-	-	-	-
	272 000	32 000	192 000	304 000
	3 272 000	232 000	692 000	804 000

Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique inc.
(UOMA - Atlantique)
Notes complémentaires
31 décembre 2023

4. Fonds affectés d'origine interne (suite)

	2022			
	Nouveau- Brunswick	Île-du-Prince- Édouard	Terre-Neuve- et-Labrador	Nouvelle- Écosse
Fonds affectés d'origine interne - fonds de réserve				
Solde au début	3 000 000	200 000	500 000	500 000
Changement net au fonds de réserve	-	-	-	-
Solde à la fin	3 000 000	200 000	500 000	500 000
Fonds affectés d'origine interne - fonds d'infrastructure				
Solde au début	272 000	32 000	192 000	304 000
Changement net au fonds d'infrastructure	-	-	-	-
Solde à la fin	272 000	32 000	192 000	304 000
	3 272 000	232 000	692 000	804 000

5. Débiteurs

	2023	2022
Comptes clients	2 449 526	2 169 726
Provision pour créances douteuses	(473 555)	-
	1 975 971	2 169 726
Taxes à la consommation à recevoir	-	153 031
	1 975 971	2 322 757

6. Placements

	2023	2022
Placements		
Dépôts à terme, portant intérêt à des taux variant de 1,21 % à 4,50 % (1,21 % à 3,38 % en 2022), échéant de juin 2024 à octobre 2028	2 115 945	2 026 089
Fonds communs	2 672 610	1 671 213
	4 788 555	3 697 302
Placements réalisables au cours du prochain exercice	600 000	1 402 866
	4 188 555	2 294 436

Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique inc.
(UOMA - Atlantique)
Notes complémentaires

31 décembre 2023

7. Actifs incorporels

		2023	2022
	<i>Coût</i>	<i>Amortissement cumulé</i>	<i>Valeur nette</i>
		<i>Valeur nette</i>	<i>Valeur nette</i>
Site web	277 977	224 029	53 948
			18 290

8. Créditeurs et charges à payer

		2023	2022
Comptes fournisseurs et charges à payer		1 802 570	1 756 510
Salaires		2 968	6 257
Taxes à la consommation à payer		44 951	-
Comptes fournisseurs, SOGHU		473 123	1 098 869
		2 323 612	2 861 636

9. Avances d'un organisme

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que la gestion courante de l'Organisme et de la SOGHU sont assurés par un seul et même directeur général. Les avances d'un organisme sont constituées d'avances de fonds et de prises en charge de dépenses liées à la gestion de l'Organisme. Ces avances ne portent pas intérêt et n'ont pas de modalités de remboursement.

		2023	2022
Avances d'un organisme		40 314	72 748

10. Engagements

Contributions au ministère de l'Environnement de l'Île-du-Prince-Édouard

En vertu du Materials Stewardship and Recycling Regulations of the PEI Environmental Protection Act, l'Organisme doit payer des frais annuels de 5 000 \$.

Contribution au Multi-Materials Stewardship Board (MMSB)

En vertu du Waste Management Regulations of the Newfoundland and Labrador Environmental Protection Act, l'Organisme doit couvrir les frais administratifs annuels engagés par le MMSB à l'égard de l'huile, des filtres à huile, des contenants d'huile et des contenants de glycol. Le montant estimé pour 2024 est de 78 000 \$.

Frais de gestion

L'Organisme a conclu une entente avec la SOGHU jusqu'au 31 décembre 2023, avec une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans. En vertu de cette entente, l'Organisme doit verser des frais de gestion à la SOGHU, calculés selon un taux fixe de 60 %. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les frais de gestion sont répartis à hauteur de 60 % pour la SOGHU (50 % en 2022) et de 40 % pour l'Organisme (50 % en 2022).

Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique inc.
(UOMA - Atlantique)
Notes complémentaires
31 décembre 2023

11. Opérations entre apparentés

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par l'Organisme avec des apparentés au cours de l'exercice :

	2023	2022
Produits		
Redevances environnementales	1 315 216	1 158 048

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés. Les opérations conclues avec des membres du conseil d'administration de l'Organisme au cours de l'exercice représentent 17,27 % des redevances environnementales de l'exercice (15,11 % en 2022). Par ailleurs, les débiteurs comprennent une somme de 297 853 \$ (271 635 \$ en 2022) à recevoir d'entreprises dirigées par des membres du conseil d'administration de l'Organisme.

12. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2023	2022
Débiteurs	346 786	85 091
Frais payés d'avance	(10 618)	(9 497)
Avance à Recycle NB	-	48 984
Créditeurs et charges à payer	(538 024)	945 773
Avances d'un organisme	(32 434)	5 921
	(234 290)	1 076 272

13. Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Organisme est principalement lié à l'encaisse, aux comptes à recevoir, à l'avance à Recycle NB et aux placements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs et charges à payer et de l'avance à l'Organisme.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

13. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes et à taux d'intérêt variables. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'Organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes. Au 31 décembre 2023, l'exposition au risque de taux d'intérêt fixe est liée aux placements, tandis que l'exposition au taux d'intérêt variable est liée à l'encaisse et aux dépôts à terme.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique inc.
(UOMA - Atlantique)

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

Annexe A - Résultats sectoriels

					2023	2022
	Nouveau-Brunswick	Île-du-Prince-Édouard	Terre-Neuve-et-Labrador	Nouvelle-Écosse	Total	Total
Produits						
Redevances environnementales	2 407 617	479 550	2 362 820	2 631 600	7 881 587	7 664 227
Adhésion et renouvellement	1 800	1 602	1 800	2 000	7 202	11 200
Revenus de placements	97 987	11 535	69 212	109 586	288 320	205 090
Variation de la juste valeur des placements	61 163	7 196	43 174	68 359	179 892	(102 453)
Total des produits	2 568 567	499 883	2 477 006	2 811 545	8 357 001	7 778 064
Charges						
Programme						
Incitatifs à la récupération	1 801 015	331 067	1 700 751	1 859 418	5 692 251	4 918 417
Incitatifs temporaires à la récupération	203 162	44 018	82 809	128 478	458 467	46 461
Incitatifs à la valorisation - décontamination	188 063	35 061	73 121	112 421	408 666	247 949
Incitatifs aux transports	-	-	12 629	-	12 629	-
Incitatifs aux points de collecte	3 044	2 116	9 297	5 250	19 707	60 260
Publicité et communications	213 313	26 010	153 765	244 834	637 922	462 225
Contributions aux autorités réglementaires	278 750	5 000	75 512	-	359 262	306 137
Frais de gestion (note 3)	15 179	1 785	10 715	16 965	44 644	87 009
Frais légaux	10 762	2 291	7 597	12 028	32 678	35 414
Services de consultation	29 543	6 118	85 676	40 660	161 997	174 392
Audits et examens de conformité	39 162	4 607	27 643	43 768	115 180	109 785
Créances douteuses	196 923	26 916	93 009	160 527	477 375	4 321
	2 978 916	484 989	2 332 524	2 624 349	8 420 778	6 452 370
Administration						
Frais de gestion (note 3)	145 682	17 140	102 835	162 822	428 479	463 925
Salaires, frais de bureau et frais généraux	136 823	15 130	87 983	164 320	404 256	291 430
Services professionnels	10 723	1 262	7 569	11 984	31 538	29 151
Amortissement des actifs incorporels	15 999	1 890	11 340	17 955	47 184	33 423
	309 227	35 422	209 727	357 081	911 457	817 929
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges de l'exercice	(719 576)	(20 528)	(65 245)	(169 885)	(975 234)	507 765

Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique inc.
(UOMA - Atlantique)

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

Annexe B - Nouveau-Brunswick

	2023	2022
Produits		
Redevances environnementales	2 407 617	2 323 113
Adhésion et renouvellement	1 800	1 400
Revenus de placements	97 987	34 896
Variation de la juste valeur des placements	61 163	-
Autres produits	-	-
Total des produits	2 568 567	2 359 409
Charges		
Programme		
Incitatifs à la récupération	1 801 015	1 502 726
Incitatifs temporaires à la récupération	203 162	23 904
Incitatifs à la valorisation - décontamination	188 063	110 404
Incitatifs aux points de collecte	3 044	5 316
Publicité et communications	213 313	158 286
Contributions aux autorités réglementaires	278 750	255 784
Frais de gestion (note 3)	15 179	29 583
Frais légaux	10 762	11 934
Services de consultation	29 543	37 469
Audits et examens de conformité	39 162	37 111
Créances douteuses	196 923	4 253
	2 978 916	2 176 770
Administration		
Frais de gestion (note 3)	145 682	162 039
Salaires, frais de bureau et frais généraux	136 823	97 773
Services professionnels	10 723	9 911
Amortissement des actifs incorporels	15 999	11 364
	309 227	281 087
Insuffisance des produits sur les charges de l'exercice	(719 576)	(98 448)

Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique inc.
(UOMA - Atlantique)
Renseignements complémentaires
Exercice clos le 31 décembre 2023

Annexe C - Île-du-Prince-Édouard

	2023	2022
Produits		
Redevances environnementales	479 550	446 643
Adhésion et renouvellement	1 602	800
Revenus de placements	11 535	4 106
Variation de la juste valeur des placements	7 196	-
Total des produits	499 883	451 549
Charges		
Programme		
Incitatifs à la récupération	331 067	263 517
Incitatifs temporaires à la récupération	44 018	2 360
Incitatifs à la valorisation - décontamination	35 061	23 884
Incitatifs aux points de collecte	2 116	2 604
Publicité et communications	26 010	18 280
Contributions aux autorités réglementaires	5 000	5 000
Frais de gestion (note 3)	1 785	3 480
Frais légaux	2 291	2 037
Services de consultation	6 118	6 534
Audits et examens de conformité	4 607	7 221
Créances douteuses	26 916	-
	484 989	334 917
Administration		
Frais de gestion (note 3)	17 140	19 064
Salaires, frais de bureau et frais généraux	15 130	14 121
Services professionnels	1 262	1 166
Amortissement des actifs incorporels	1 890	1 337
	35 422	35 688
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges de l'exercice	(20 528)	80 944

**Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique inc.
(UOMA - Atlantique)**

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

Annexe D - Terre-Neuve-et-Labrador

	2023	2022
Produits		
Redevances environnementales	2 362 820	2 362 529
Adhésion et renouvellement	1 800	1 400
Revenus de placements	69 212	24 633
Variation de la juste valeur des placements	43 174	-
Total des produits	2 477 006	2 388 562
Charges		
Programme		
Incitatifs à la récupération	1 700 751	1 673 551
Incitatifs temporaires à la récupération	82 809	7 721
Incitatifs à la valorisation - décontamination	73 121	42 629
Incitatifs aux transports	12 629	-
Incitatifs aux points de collecte	9 297	49 784
Publicité et communications	153 765	116 439
Contributions aux autorités réglementaires	75 512	45 353
Frais de gestion (note 3)	10 715	20 882
Frais légaux	7 597	8 418
Services de consultation	85 676	88 917
Audits et examens de conformité	27 643	26 196
Créances douteuses	93 009	-
	2 332 524	2 079 890
Administration		
Frais de gestion (note 3)	102 835	114 381
Salaires, frais de bureau et frais généraux	87 983	73 848
Service professionnels	7 569	6 996
Amortissement des actifs incorporels	11 340	8 021
	209 727	203 246
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges de l'exercice	(65 245)	105 426

Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique inc.
(UOMA - Atlantique)
Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

Annexe E - Nouvelle-Écosse

	2023	2022
Produits		
Redevances environnementales	2 631 600	2 531 942
Adhésion et renouvellement	2 000	7 600
Revenus de placements	109 586	39 002
Variation de la juste valeur des placements	68 359	-
Total des produits	2 811 545	2 578 544
Charges		
Programme		
Incitatifs à la récupération	1 859 418	1 478 623
Incitatifs temporaires à la récupération	128 478	12 476
Incitatifs à la valorisation - décontamination	112 421	71 032
Incitatifs aux points de collecte	5 250	2 556
Publicité et communications	244 834	169 220
Frais de gestion (note 3)	16 965	33 064
Frais légaux	12 028	13 025
Services de consultation	40 660	41 472
Audits et examens de conformité	43 768	39 257
Créances douteuses	160 527	68
	2 624 349	1 860 793
Administration		
Frais de gestion (note 3)	162 822	168 441
Salaires, frais de bureau et frais généraux	164 320	105 688
Services professionnels	11 984	11 078
Amortissement des actifs incorporels	17 955	12 701
	357 081	297 908
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges de l'exercice	(169 885)	419 843